

Contribution de Marie-Louise HUCK

Présidente de l'UFC Que Choisir de Basse Normandie

Vice-Présidente de l'UFC Que Choisir de Caen

Membre du CESR de Basse Normandie.

DEBAT PUBLIC SUR LES NANO TECHNOLOGIES A CAEN

LE 10 DECEMBRE 2009

Le débat public est important et il faut le respecter, car il permet à chaque citoyen, chaque consommateur de s'exprimer.

Le développement des nanotechnologies doit être accompagné d'un dispositif d'évaluation scientifique et éthique indépendant des professionnels pour éviter les conflits d'intérêt.

La question de la sécurité pour les consommateurs de ces technologies devrait figurer parmi les priorités de la recherche publique. Il est nécessaire d'évaluer d'une manière indépendante le rapport bénéfice/risques. Le financement attribué aux recherches doit bénéficier aussi bien aux applications qu'à l'évaluation des risques. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Il faut tirer partie des avancées scientifiques en gérant au mieux les risques qu'elles peuvent comporter.

A l'heure actuelle les risques potentiels sont mal connus. J'aimerais savoir si les jouets, les cadeaux que j'offrirai à Noël contiennent des nanotechnologies. La méconnaissance engendre l'inquiétude. Le consommateur doit savoir s'il y a des nano particules dans les produits qu'il achète. L'information doit exister sur les étiquettes.

Il est nécessaire de bien connaître le cycle de vie d'un produit et connaître les conséquences pour l'environnement. En tant qu'administratrice représentante des usagers de l'Agence de l'Eau Seine Normandie je suis particulièrement concernée par la qualité de l'eau. Se pose avec acuité le problème des déchets : le producteur de déchets est responsable du déchet qu'il produit et le producteur d'un produit est également responsable de l'élimination du produit in fine. Obligation du traitement des déchets dans l'industrie, mais également au niveau des ordures ménagères puisque les nanoparticules sont de plus en plus présentes dans les produits de grande consommation.

Les nanoparticules soulèvent aussi des questions concernant les libertés individuelles et collectives et la possibilité accrue de surveillance des individus et de leur comportement.

Nous insistons pour que le parlement européen demande que la révision de la directive Reach soit adaptée aux nanotechnologies. La résolution du Parlement européen sur les aspects réglementaires des nanomatériaux du 24 avril 2009 est importante.

Je reprends le texte du débat public à Strasbourg : Le parlement reconnaît que les nanomatériaux pourraient représenter un risque majeur et pourraient favoriser une toxicité accrue. Il insiste sur l'exigence d'informations à apporter aux consommateurs.

La résolution appelle à une révision de toute la législation dans les 2 ans afin d'appliquer le principe « pas de données, pas de marché » pour les demandes d'autorisations des produits utilisant des nanomatériaux.

Il faut assurer la protection de la santé, de l'environnement et la sécurité des citoyens/consommateurs